

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 32

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation** : 26 juin 2025

**Étaient présents** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

M. PARENTY donne procuration à Mme SYLVAIN

Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance**

Mme FIDI a quitté la séance à 22h05 et donné procuration à M. LANTERI

Mesdames CALABRE, EUSEBE, FAUQUEUR et Messieurs DAOUDI, GABIRON, ROUZIOU ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales.

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20250702-5-14-07-2025-DE

Date de télétransmission : 07/07/2025

Date de réception préfecture : 07/07/2025

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de séance.**

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 5.14/07/2025

NOMENCLATURE ACTES :

8.5 Politique de la Ville

#### **Objet : PRESENTATION DU RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2024**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU, adjointe au Maire chargée de la démocratie participative et de la politique de la ville.**

**VU** l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** le décret n° 2024-1036 du 15 novembre 2024 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

**VU** le décret n° 2024-1037 du 15 novembre 2024 définissant les modalités de mise en place des contrats de ville 2024 – 2030,

**VU** la délibération n°8.8/04/2024 du conseil municipal du 3 avril 2024 ayant validé le contrat de ville intercommunal,

**VU** le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport annuel de mise en œuvre de la politique de la ville,

**VU** La délibération n° 9 du 2 avril 2024 de la CACP portant adoption des modalités du dispositif du rapport annuel,

**CONSIDÉRANT** la signature du contrat de ville intercommunal le 27 septembre 2024 entre l'Etat, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, les villes de l'agglomération concernées par un quartier prioritaire, les partenaires institutionnels et associatifs concernés,

**CONSIDÉRANT** que le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 fait obligation aux communes et aux EPCI de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

**CONSIDÉRANT** que l'Etat a attribué aux communes de Vauréal ainsi qu'aux associations intervenant sur le quartier prioritaire une dotation de 61 900 € pour la mise en place d'actions répondant aux priorités afférentes aux 4 piliers déterminés par le contrat de ville intercommunal que sont :

- Des Quartiers mobilisés pour l'emploi
- Des Quartiers d'émancipation
- Des Quartiers de transition
- Des Quartiers plus sûrs et plus solidaires

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE** du rapport politique de la ville 2024 du contrat de ville intercommunal.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs afférents à ce rapport.

**ARTICLE 3 : DE CONSTATER** l'inscription des recettes, d'un montant de 43 800 € au compte administratif 2024, en budget de fonctionnement des services concernés sur la commune de Vauréal (Centre socioculturel, jeunesse, développement social Esquisse Coworking, Politique de la ville).

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**

**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*